

APPROUVE



Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle  
de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

## Compte-rendu

CPNE-FP du Mardi 22 mai 2012

---

**Etaient présents :**

### **Collège Employeur UNIFED :**

▪ **Titulaires :**

CROIX-ROUGE FRANCAISE : Delphine LE BERRE  
FEHAP : Gilbert LE PICHON, Marion BIJU  
FFCLCC – UNICANCER : Florian GODET  
SYNEAS : Sophie DUVERT

▪ **Suppléants :**

SYNEAS : Dorothee BEDOK  
FEGAPEI : Marie FROUMENTIN

### **Collège Salarié :**

▪ **Titulaires :**

CFDT : Laurent TERME, Claude DURU  
CFTC: Pierre HINAULT  
FO Santé Privée : Elisabeth CERDAN  
CGT: Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS

▪ **Suppléant :**

CFDT : Philippe BEAUMATIN

**UNIFAF - DRED :** Sofia SAMOUILHAN, Estelle BACHER-CHAUVIN, Valérie TOUTIN-LASRI

**Secrétariat administratif et technique :** Sandra MACOINE, Géraldine ADAM

**Etaient excusés :**

CROIX ROUGE FRANCAISE : Muriel SIMEON (*titulaire*)  
FEGAPEI : Xavier DONDEY, Fabienne SEGUENOT (*titulaires*)  
FFCLCC : Sébastien BOSCH (*titulaire*)  
SYNEAS : Katia SMOLENSKY (*titulaire*)

CFTC : Patrick EDELIN (*titulaire*)  
FO ACTION SOCIALE : Michel CAPELLETTI (*titulaire*)  
FO SANTE PRIVEE : Marie-France PERROT GUTHEY (*titulaire*)  
FFASS – CFE/ CGC: Hugh CHICK, Michel ANDREOZZI (*titulaires*)

## **I. COMPTES RENDUS DES REUNIONS PRECEDENTES**

### **A. Remise du compte rendu du 20.10.2010**

Le compte rendu validé a été remis aux membres de la CPNE-FP.

### **B. Projet de compte rendu 18.01.2012**

- **Le collège salariés formule les demandes de modifications suivantes :**

#### Point IV-A – Formation Maître d'apprentissage

Ajout de la phrase suivante par le collège salariés : « *Le collège salariés exprime la nécessité de revoir la formation de Maître d'apprentissage à partir des référentiels existants et au regard des compétences attendues. Il demande que le tableau comparatif de la DRED Maître d'apprentissage/tuteur soit adressé pour croiser les éléments communs à ces 2 formations.* ».

#### Point IV-A – Financement du suivi pédagogique

Discussion : la phrase « *Une solution est envisagée pour contourner cette "illégalité"* » est remplacée par « *Une solution est envisagée pour se mettre en conformité avec les textes* ».

#### Point V-A – DSB VAE Travail social

Décision : la phrase « *Les membres de la CPNE-FP valident la date du 29 mars et mandatent le Bureau pour la préparation de cette manifestation* » est complétée par « *Ils souhaiteraient des informations quantitatives complémentaires sur l'utilisation du DSB au niveau régional afin d'identifier les disparités et sur les raisons de la chute des entrées en 2011 (-70%)* ».

#### Point V-B – Liste des organismes labellisés SNQ et MM

Ajout de la phrase suivante par le collège salariés : « *Le collègue salarié souhaiterait savoir ce que deviennent les personnes formées. Un cahier des charges validé en ce sens est confié à l'Observatoire. Un comité de suivi, composé de la DRED et de membres de la CPNE-FP, va se rencontrer en avril pour qu'un point intermédiaire soit réalisé à la CPNE-FP de mai* ».

- **La DRED demande la rectification suivante :**

#### Point VIII-D- Nouvelles modalités d'élaboration du budget

La phrase suivante « *Ainsi, ce budget prévisionnel a été réalisé dans sa version « maximale », à savoir sur la base de 0,75% de la collecte* » est corrigée comme suit : « *Ainsi, ce budget prévisionnel a été réalisé dans sa version « maximale », à savoir sur la base de 0,6 % de la collecte* ».

Un tableau récapitulatif des membres titulaires et suppléants désignés par leurs organisations respectives siégeant à la CPNE-FP est annexé au compte rendu. Le secrétariat administratif et technique est dans l'attente de la désignation officielle de Mme Nicole PERUEZ (CFDT) au sein du collège salariés pour l'intégrer dans le tableau annexé.

## **II- SITE INTERNET DE LA CPNE-FP**

### **Contexte :**

Le 28 mars dernier s'est tenu un groupe de travail paritaire qui a reçu 2 prestataires : l'Atelier Chevara et l'agence *Be my Buddy*. Conformément au mandat qui a été donné en réunion plénière du 18 janvier, le Bureau a arrêté le choix final du prestataire après avoir pris connaissance des avis des membres du groupe de travail.

### **Discussion :**

Le Bureau réuni le 18 avril a retenu l'Atelier Chevara.

Cette agence a l'avantage de bien connaître la branche car elle collabore déjà avec plusieurs instances (UNIFAF, Observatoire, l'UNIFED) et avait réalisé le logo de la CPNE-FP en 2010.

Thomas L'Excellent, graphiste au sein de l'Atelier Chevara, nous présente ce jour une ébauche du site Internet.

- Les onglets apparents sur la page d'accueil :
  - La CPNE-FP (Présentation, Fonctionnement, Composition, Missions, Orientations, Axes de travail)
  - Les délégations régionales
  - L'Apprentissage
  - Contacts
- Les pages régionales, avec deux moyens d'accès : par le biais d'une carte de France interactive et par le biais d'un menu déroulant.
- Les différentes administrations du site envisagées :
  - Une administration nationale du site pour les chargées de mission en charge du secrétariat technique de la CPNE-FP.
  - Une administration pour les DR CPNE-FP (composition, contacts, actualités) – à définir.
- La question du nom de domaine reste encore à définir.

Le nom de domaine : « cpne.com » est déjà utilisé alors que « cpne.fr » est actuellement disponible. Il est également possible d'acheter plusieurs noms de domaines, notamment en créant des liens entre eux afin que les internautes soient redirigés automatiquement vers le site de la CPNE-FP.

- Les adresses mails, 2 possibilités offertes :
  - soit une adresse propre à chaque DR CPNE-FP type [alsace@lcpne.com](mailto:alsace@lcpne.com).
  - soit une adresse CPNE avec redirection vers la boîte d'une personne (Président, Président adjoint...) en particulier. Cette solution serait à éviter en cas de changements trop fréquents des mandats.

Les membres de la CPNE-FP s'étonnent du peu d'état d'avancement du site alors que la livraison est prévue pour la première quinzaine de juillet. Ils souhaitent que l'Atelier Chevara indique très rapidement les éléments nécessaires pour poursuivre le développement du site.

#### **Décisions :**

- Demande d'ajout d'outils permettant de quantifier le nombre de visiteurs (par jour, par mois), les rubriques les plus consultées.
- Adresse mail des DR CPNE-FP : la solution n°1 est retenue.

### **III - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP**

#### **C. Point sur l'activité du secrétariat administratif et technique de la CPNE-FP**

Le secrétariat reçoit de nombreux appels de CFA interrogeant sur le paiement du suivi pédagogique des apprentis qui n'a pas été versé depuis septembre dernier. Les CFA sont dans l'attente d'une décision de la CPNE-FP pour les rentrées 2011 et 2012.

Ce sujet pose de véritables difficultés auxquelles la CPNE-FP n'est pas en mesure de répondre.

#### **D. Point sur l'activité du Bureau**

- **Groupe de travail ministériel : coopération avec les universités sur le travail social**

L'Etude réalisée à cette occasion par le Cabinet Strasbourg Conseil a été transmise aux membres de la CPNE-FP. La Croix-Rouge Française est venue dans ce groupe de travail présenter son expérience de « l'universitarisation » dans le cadre du passage de la formation infirmière dans le cursus LMD.

Les premières conclusions de ce travail figurent en page 32 de l'étude.

La CPNE-FP doit être auditionnée par le groupe de travail sur l'état des lieux de l'évolution du secteur dans le cadre du processus LMD. Cette demande s'avère complexe à satisfaire car la CPNE-FP a peu de remontées des attentes des employeurs de la branche sur l'adéquation entre la formation et leurs besoins de professionnels dans les établissements.

Annie Léculée propose que la CPNE-FP puisse commanditer une étude sur l'appréciation des employeurs et des salariés sur l'évolution des diplômes, confrontés à la « mastérisation », sur leurs attentes vis-à-vis des EFTS au regard des besoins de prise en charge des usagers dans leur diversité.

La DRED interroge la Présidence paritaire sur la possibilité de prendre contact avec les salariés interrogés pour la réalisation de l'étude afin de pouvoir récupérer le matériau. Mme Léculée interrogera Mme Kittel sur ce point (propriété du rapport).

La Présidence propose de s'entretenir avec l'UNAFORIS préalablement à cette intervention.

La Présidence paritaire a peu de visibilité pour le moment sur l'issue de ce groupe de travail.

- **Etude de la DGCS sur les niveaux 5**

La Présidence paritaire a reçu hier Mme Fabienne Hiegel du Bureau des professions sociales et du travail social.

Il existe à ce jour, 17 formations de niveau V reconnues par les différents ministères. Seules 5 formations de niveau V sont recensées dans la branche.

La CPNE-FP est sollicitée pour donner son avis sur la refonte de ces formations :

- formation unique ? (dans ce cas se poserait le problème des certificateurs et des contenus).
- mobilité horizontale et verticale des salariés.
- remonter le diplôme d'aide-soignant en niveau IV.

La CPNE-FP a déclaré être dans l'attente des résultats de l'Enquête emploi afin de recueillir des données des salariés niveau 5 et infra 5 et, si une étude est organisée, la CPNE-FP souhaiterait y être associée.

Mme Hiegel a également rencontré la CPNE-FP de l'Aide à domicile ainsi que la DGOS.

- **Rencontre avec UNAFORIS**

- **perspective d'un accord cadre** intégrant la dimension sanitaire de l'offre de formation de la branche : cet accord cadre constituerait un moyen privilégié de faire remonter les besoins de formation des établissements. La question de la qualité des formations sera également à discuter dans le cadre de cet accord cadre.

- **diplôme de travail social** et coopération entre établissements de formation et université : CPNE-FP et UNAFORIS partagent le point de vue que, le renforcement de l'enseignement théorique est devenu nécessaire et qu'il doit donner aux salariés et à leurs organismes employeurs de meilleures perspectives d'évolution et de mobilité professionnelles, en cela, la coopération avec les universités est positive. Pour autant, il est indispensable de garder le caractère professionnel de nos formations et de reconnaître le rôle privilégié de nos organismes de formation pour articuler apports théoriques et construction des expériences de terrain.

## **IV. DELEGATIONS REGIONALES DE LA CPNE-FP**

### **A. Retour sur la journée du 22.03.2012**

Les délégations régionales ont globalement été satisfaites de cette manifestation.

La création d'un site Internet pour la CPNE-FP a été annoncée. Cet outil permettra de créer un véritable lien avec le niveau national : les DR auront accès aux documents, comptes, rendus, actualités, décisions...

La Foire Aux Questions (FAQ) répondant aux principales questions posées par les délégations régionales a été transmise par mail aux DR CPNE-FP.

Le collège salariés fait part de remarques sur le compte rendu de la journée du 22.03.2012 ainsi que sur la FAQ. Celles-ci seront envoyées par mail au secrétariat administratif et technique.

Un courrier officiel de la CPNE-FP va être envoyé aux instances partenariales régionales annonçant l'installation de chaque DR CPNE-FP. Il est demandé aux DR CPNE-FP de faire parvenir au secrétariat technique la liste des institutions (et leurs coordonnées) qui seront destinataires de ce courrier.

## **B. Point de situation des DR CPNE-FP**

La DR CPNE-FP Bourgogne a sollicité officiellement la Présidence paritaire pour demander la présence des suppléants (en plus des titulaires) aux réunions. La Présidence a rappelé le contenu de l'accord (présence des suppléants seulement en cas d'absence des titulaires).

L'alternance à la Présidence de nombreuses DR CPNE-FP va intervenir d'ici cet été. Toutefois, compte tenu de la mise en place tardive de certaines délégations, des prorogations de mandat sont envisagées dans certaines régions.

La DRED indique avoir été sollicitée directement par certaines DR CPNE-FP pour obtenir des données, sollicitations auxquelles elle ne peut répondre. Le secrétariat administratif et technique enverra aux DR CPNE-FP un message précisant que pour toute demande de données chiffrées doit être adressé au secrétariat et non directement à l'Observatoire.

### **Décisions :**

- Informer les DR CPNE-FP du processus de saisine de l'Observatoire

## **V. APPRENTISSAGE**

### **A. Suivi pédagogique des apprentis**

#### **Contexte :**

La CPNE-FP n'a pas de solution à ce jour sur le versement de l'indemnité de suivi pédagogique de l'apprenti.

#### **Discussion :**

La Présidence paritaire va rencontrer courant juin, la Présidence de l'OPCA afin de trouver une issue sur ce dossier pour la rentrée 2011 et celles à venir.

La DRED a évoqué à plusieurs occasions la possibilité pour la CPNE-FP de solliciter le Ministère pour obtenir des fonds complémentaires à ceux de l'OPCA et ainsi développer la politique « apprentissage » de la branche. Une rencontre avec la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle serait opportune pour négocier un contrat d'objectif sur l'apprentissage.

#### **Décision :**

- La CPNE-FP va prendre rendez-vous avec le Ministère.

## **B. Point rentrées des apprentis 2011**

Un bilan chiffré des entrées 2011 en apprentissage par région (voire par CFA) et par diplôme est communiqué aux membres de la CPNE-FP. Celui-ci fait apparaître 191 places excédentaires par rapport au nombre d'apprentis total autorisés fixés dans sur l'ensemble du territoire.

Compte-tenu de ces chiffres, des rééquilibrages pourront être réalisés dès la rentrée 2012, notamment sur la base des avenants dérogatoires réalisés pour la rentrée 2011 et des prévisions 2012 qui seront demandées aux CFA d'ici mi-juillet.

## **C. Demandes de dérogations aux conventions triennales**

Trois CFA ont demandé des dérogations :

<b>Région</b>	<b>CFA</b>	<b>Places/convention triennale</b>	<b>Nombre d'apprentis sollicités</b>
Auvergne	ISTRA	14	16
Rhône Alpes	SEPR	70	80
PACA-Corse	CERFAH	35	44

Compte-tenu des chiffres communiqués ci-dessus, les demandes de dérogations sont acceptées. Les avenants dérogatoires seront adressés aux CFA.

## **VI. DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF**

### **A. Compte rendu de la réunion du 17.04.2012 avec les CFA**

#### **Contexte :**

Le groupe de travail initialement prévu le 17 avril n'a pas pu réunir les membres de la CPNE-FP compte-tenu d'un CAP extraordinaire de l'OPCA programmé à cette même date. Nombre de membres de la CPNE-FP siègent également à l'OPCA. Le groupe de travail a été maintenu mais seuls les CFA et la DRED ont pu y participer.

Le compte-rendu de cette réunion a été envoyé aux membres de la CPNE-FP.

#### **Discussion :**

11 CFA étaient représentés à ce groupe de travail.

L'objectif de la rencontre était de réfléchir à la refonte du référentiel de Maître d'apprentissage et d'identifier les compétences communes avec le référentiel de tuteur.

Les préoccupations principales des CFA ont été :

- La prise en compte de la spécificité des CFA hors les murs / CFA hors branche.
- Comment communiquer sur la formation de Maître d'Apprentissage : sur quel(s) texte(s) s'appuyer faire valoir son caractère obligatoire dans la branche ?

La question du suivi pédagogique, non résolue par la CPNE-FP, a été évoquée longuement.

Proposition du groupe de travail sur l'architecture du référentiel de la formation de Maître d'apprentissage :

- Module 1 du tuteur : les bases du tutorat = 40h.
- Module spécifique au contrat d'apprentissage (partenariats, référentiels des formations ouvertes à l'apprentissage dans la branche...) = 30h.

Soit une formation de 70h au total qui pourrait être articulée de ce fait avec la formation de tuteur et ne viendrait plus en concurrence avec celle-ci.

Le groupe de travail envisage de poursuivre ses travaux afin de pouvoir proposer un référentiel à la validation de la plénière CPNE-FP du 11.09.2012. Ce dispositif pourrait ensuite être mis progressivement en place par les CFA labellisés qui auront répondu au cahier des charges relatif à la mise en œuvre de cette nouvelle formation.

### **Décision :**

Une seconde réunion du GT est programmée le 29.06.2012 après-midi : les membres de la CPNE-FP seront présents tout comme 4/5 CFA sélectionnés et conviés par la DRED.

## **B. DSB VAE**

- **SANITAIRE**

- **Alsace IFAS Bischwiller**

Cet organisme avait répondu au cahier des charges initial mais ne respectait pas les tarifs proposés par l'OPCA. Le dossier avait donc été écarté et reçu un avis défavorable à la labellisation de la CPNE-FP.

Suite à cette décision, l'organisme a renvoyé un dossier de candidature à la CPNE-FP, celui-ci prenant en compte cette fois-ci les bons tarifs.

Le territoire alsacien rencontrant des besoins non couverts actuellement, la DRP UNIFAF Alsace a saisi la CPNE-FP pour demander le réexamen du dossier de l'IFAS Bischwiller.

Compte tenu de cet argument, la CPNE-FP décide de donner un accord favorable à la labellisation de l'IFAS.

- **La Réunion**

La région est actuellement non couverte car l'organisme labellisé sous condition ne dispose pas de l'agrément du Conseil Régional pour la formation d'Aide-soignant.

La DRED instruit actuellement la proposition de la Croix-Rouge Française et propose, si nécessaire, de rouvrir l'appel à projets.

La CPNE-FP approuve la solution proposée par la DRED.

- **TRAVAIL SOCIAL**

La journée nationale DSB VAE Travail social se tient demain. Le Secrétariat administratif et technique a été mobilisé pour sa préparation.

Mme Léculée interviendra pour le collège salariés. Concernant le collège employeurs, M. Le Pichon étant indisponible, M. Dondey, membre du Bureau, le représentera.



## C. Etude sur le socle de compétences : point d'étape

Les travaux du comité technique visent à définir un référentiel de compétences clé du secteur c'est-à-dire compétences que les salariés doivent détenir pour occuper un emploi de 1er niveau dans la branche.

Pour l'élaboration du référentiel de 1<sup>er</sup> niveau, l'étude a été confiée au CAFOQ de Nantes.

La prochaine réunion du comité est prévue le 29 juin, la dernière réunion est fixée le 11 juillet.

La DRED souhaiterait rédiger un cahier des charges durant l'été pour une mise en place dès septembre ou octobre 2012 avec un financement FPSPP.

## D. Formation Moniteur d'atelier en ESAT

### Contexte :

Cette commande a été formulée par la CPNE-FP sur la base de l'étude faite en Rhône Alpes relative au portrait du Moniteur d'Atelier dans la branche. Le travail réalisé par la DRED propose un état des lieux de ce que pourrait être à l'avenir la formation de Moniteur d'Atelier en ESAT.

### Discussion :

Profil du Moniteur d'Atelier :

- Il travaille surtout en ESAT (sachant que 90% des ESAT associatif appartiennent à la branche).
- On compte 1 moniteur d'atelier sur 10 000 personnes France entière.
- Sa pyramide est vieillissante.
- Les moniteurs d'atelier sont majoritairement des hommes.
- Ce sont des ouvriers qualifiés de niveau V avec expérience : un « bon technicien » : opérateurs qui maîtrisent un métier.

Le Moniteur d'atelier est soumis aux mutations de l'environnement des ESAT : contraintes économiques et réglementation. La mission du Moniteur d'atelier s'inscrit désormais dans une dynamique de construction de projet personnalisé : accompagnement et développement des compétences des personnes en poste. Ainsi, un besoin de formation qualifiante au nouveau métier de Moniteur d'atelier est indispensable.

Les formations existantes ne correspondent pas aux besoins en termes de :

- Appréhension des personnes handicapées (plusieurs types de handicap, le handicap psychique étant de plus en plus présent).
- Eléments de production.
- Accompagnement et développement de la compétence.

La formation de Moniteur d'atelier 1ère classe proposée par l'AFPA est axée sur l'animation de la production.

La formation de seconde classe (UNAFORIS) est insuffisamment axée sur le métier, son orientation est très éducative, plutôt institutionnelle proche de l'ETS.

Ces 2 formations ne sont pas satisfaisantes.

Orientations des travaux de la DRED :

1. Sortir de ce double dispositif de certificats (1ère et 2 classe).
2. Imaginer un parcours modulaire.
3. Professionnalisations et accéder à la filière médico-éducative (ETS).

L'objectif de ce travail est d'identifier les besoins et de les traduire en formation.  
Les questions conventionnelles ont été mises de côté.

Les acteurs souhaitent :

- En termes de compétences :
  - Une connaissance des réalités du métier : des professionnels au fait de l'environnement du travail protégé.
  - Une connaissance et maîtrise des travailleurs handicapés (handicap psychique de plus en plus présent en ESAT). Cette approche ne se retrouve pas dans les formations existantes.
- En termes d'offre de formation :
  - une formation professionnalisant de 300-350 heures en alternance permettant des moments d'échanges avec les professionnels.
  - une formation unique de niveau IV pour clarifier l'offre de formation.

Les membres de la CPNE-FP reconnaissent que le Moniteur d'atelier (MA) est un véritable métier à part entière. Toutefois, il convient de le positionner au regard des autres métiers existants : on peut imaginer des passerelles, notamment MA-ETS mais ne pas créer de la confusion entre ces métiers.

Concernant la forme que pourrait revêtir cette certification, il y a plusieurs scénarii possibles :

- un diplôme
- Un titre de branche déposé à la CNCP
- Une CQP

Les formations sont cependant en concurrence avec un nombre de Moniteurs d'ateliers formés dans le réseau UNAFORIS plus important (300) contre 80 à l'AFPA. Afin d'accroître la visibilité de notre branche, la DRED suggère à la CPNE-FP de s'interroger sur les démarches à entreprendre pour faire reconnaître ces formations auprès de la CNCP afin de les protéger.

Deux stratégies sont possibles pour la formation de Moniteur d'Atelier :

- Soit la CPNE-FP décide de porter totalement le dossier, rédiger un cahier des charges, et recevoir des dossiers des organismes candidats.
- Soit le dossier est porté par un organisme de formation ou un réseau d'organismes de formation.

La DRED suggère à la CPNE-FP de rencontrer les acteurs de ce dossier :

- La DGCS en tant que certificateur
- L'AFPA
- L'UNAFORIS

**Décision :**

- La CPNE-FP prendra rendez-vous avec la DGCS.
- Un groupe de travail est programmé sur cette question le 29.06.2012 matin.

## **INTERVENTION DE DIANE BOSSIERE (UNAFORIS)**

L'UNAFORIS est présente ce jour pour recueillir l'avis de la CPNE-FP en amont du dépôt du dossier au RNCP afin que la branche soit une véritable partie prenante.

Genèse du dossier :

- L'évolution du contexte réglementaire.
- La réforme de certains diplômes du travail social, notamment ETS.
- L'étude menée par l'Observatoire de branche en Rhône Alpes.

L'UNAFORIS a soumis à UNIFAF son dossier, UNIFAF qui a fait les remarques suivantes :

- les référentiels ne sont pas réellement en lien avec les besoins des employeurs.
- les critères d'évaluation manquent de pertinence.

400 personnes sont formées par an dans près de 30 organismes de formation qui délivrent un « certificat d'école ». Il y a toutefois des disparités entre les formations proposées d'où le rôle d'uniformisateur voulu par l'UNAFORIS, d'animation de réseau et d'évaluateur.

Besoins recensés :

- adaptation des professionnels aux évolutions des publics accueillis (diversité : handicap au handicap psychique)
- adaptation aux évolutions des ESAT dans leur place économique
- place accordée des travailleurs handicapés dans les ESAT : volonté de les rendre acteurs.

L'UNAFORIS propose de faire évoluer le diplôme de Moniteur d'atelier vers un diplôme de Moniteur technique spécialisé (nom du diplôme qui serait déposé au RNCP) de niveau IV (avec reconnaissance de niveau IV dans les CCN 51 et 66) ayant pour socle la formation de MA 2<sup>ème</sup> classe.

Proposition de l'UNAFORIS pour la formation de Moniteur technique spécialisé :

- Socle MA 2<sup>ème</sup> classe.
- 100h complémentaires intégrant de nouvelles compétences attendues des Moniteurs d'atelier : appréhension de nouveaux publics, accompagnement en terme de GRH – accompagnement de la progression du salarié, gestion des partenariats de l'ESAT – relations extérieures...

Soit une formation de 420 h au total.

L'UNAFORIS souhaiterait que cette formation soit accessible par la VAE.

Si l'UNAFORIS entend associer la branche via la CPNE-FP, les membres de la CPNE-FP souhaitent pouvoir avoir connaissance des contenus pour envisager un travail technique et une contribution. Ainsi, la CPNE-FP se positionnerait en co-dépositaire du dossier avec l'UNAFORIS pour un dépôt d'ici fin 2012.

Mme Bossière indique que le Conseil d'Administration avait envisagé l'UNAFORIS en tant que seule dépositaire du dossier avant l'été 2012. Toutefois, Mme Bossière soumettra cette question lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration prévue le 3 juillet.

La CPNE-FP transmettra d'ici cette date sa position quant à la demande formulée par l'UNAFORIS.

D'ici la réunion du groupe de travail « Moniteur d'Atelier » prévue le 29 juin, la DRED propose de réaliser un travail technique comparatif de l'existant : formation AFPA, dossier Moniteur technique spécialisé UNAFORIS et dossier DRED.

La DRED suggère à la CPNE-FP de rencontrer la DGCS en parallèle du groupe de travail du 29 juin prochain.

**Décision :**

- Demande de rendez-vous auprès de la DGCS
- GT paritaire prévu le 29.06.2012 de 9h30 à 13h. Les organisations syndicales de salariés ont la possibilité de convier à cette réunion un collaborateur spécialisé sur ce dossier.

## **VII. PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI**

### **A. CROIX-ROUGE FRANCAISE**

Les membres de la CPNE-FP ont reçu un tableau synthétique du PSE mis en place au sein de la Croix-Rouge Française. Un courrier a été adressé à la Direction Générale de l'OPCA demandant de prendre toutes les mesures nécessaires quant aux demandes de formation qui seraient adressées.

### **B. EMMAÛS**

Un tableau présentant les premiers éléments d'information reçus au niveau de la CPNE-FP a été remis aux membres de la CPNE-FP.

## **VIII. OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS**

### **A. Relevés de décisions des COPIL des 08.12.2011, 05.01.2012 et 14.02.2012**

Les relevés de décisions ont été remis aux membres de la CPNE-FP.

### **B. Point sur l'Enquête Emploi 2012**

Le taux de retour est actuellement faible (autour de 47%). Celui-ci ne permettra pas de réaliser les portraits régionaux très attendus par les adhérents. Il convient de mobiliser les adhérents en rappelant l'enjeu de cette enquête.

Le secrétariat de l'Observatoire enverra à chaque fédération du collège employeurs une liste des adhérents n'ayant pas répondu. Il compte sur leur soutien pour relayer l'information.

### **C. Evaluation des dispositifs SNQ et MM**

Le bilan d'étape réalisé par le Cabinet Catalys Conseil a été remis aux membres de la CPNE-FP.

La prochaine réunion du COPIL technique est prévue le 28 juin. Les résultats de ce travail seront présentés lors de la réunion plénière de la CPNE-FP prévue le 27 novembre afin que le référentiel puisse être retravaillé sur 2013.

<b>D. Remise de l'étude : la branche face à l'enjeu du vieillissement des personnes handicapées</b>
---

L'étude a été remise aux membres de la CPNE-FP.

### **IX. LISTE DES DIPLOMES CPNE-FP**

La toute dernière version validée de la liste des certifications a été communiquée aux membres de la CPNE-FP. Un « toilettage » avait été réalisé mais la CPNE-F n'a pas la possibilité de la revoir sur le fond.

La DRED effectuera une ultime vérification.

#### **Compte-rendu**

Rédigé par : Sandra MACOINE/ Marion BIJU

Date : 21/06/2012

Validé par : Annie Léculée

Validé par : Gilbert LE PICHON

## PLAN D' ACTIONS – CPNE du 22.05.2012

	Date d'échéance	Réaliser par	Validé par	Etat
<b>1/ Modifier le compte-rendu du 18/01/2012.....</b>	30/06/2012	SM	GLP/AL	Fait
<b>2/ Site internet</b> -Envoi de tous les contenus à l'Atelier Chevara.....	30/06/2012	SM	GLP/AL	Fait
<b>3/ GT ministériel : coopération avec les universités sur le travail social</b> - Interroger I. Kittel sur la propriété du rapport (étude Strasbourg Conseil).....	30/06/2012	AL	GLP/AL	A faire
- Demande du document finalisé (étude Strasbourg Conseil) intégrant les monographies .....	12/06/2012	MB	GLP/AL	Fait
<b>4/ DR CPNE-FP</b> -Informer les DR CPNE-FP procédure saisine de l'Observatoire .....	06/06/2012	GA	GLP/AL	Fait
<b>5/ Moniteur d'Atelier</b> - Courrier à l'UNAFORIS informant de la position de la CPNE-FP sur le dossier de demande d'inscription au RNCP.....	25/07/2012	SM/MB	GLP/AL	Fait
- Convoquer les membres de la CPNE-FP au GT du 29.06.2012 de 9h30 à 13h.....	29/05/2012	SM	GLP/AL	Fait
- Prendre RDV Avec l'AFPA et la DGCS.....	03/09/2012	SM/MB	GLP/AL	Fait
- Demander le dossier MA à l'UNAFORIS.....	12/06/2012	SM	GLP/AL	Fait
<b>6/ Apprentissage / Maître d'apprentissage :</b> - Convoquer les membres de la CPNE-FP au GT du 29/06/2012 de 14h à 17h.....	29/05/2012	SM	GLP/AL	Fait
- Envoyer aux 3 CFA ayant demandé une dérogation à la convention de labellisation un avenant – accord de la CPNE-FP.....	11/06/2012	SM	GLP/AL	Fait
<b>7/ Instruire au prochain ordre du jour :</b> - Moniteur d'Atelier.....	11.09.2012	SM	GLP/AL	A faire
- Maître d'apprentissage.....	11.09.2012	SM	GLP/AL	A faire
- Apprentissage – suivi pédagogique.....	11.09.2012	SM	GLP/AL	A faire
- Apprentissage – rentrée 2012.....	11.09.2012	SM	GLP/AL	A faire
- Retour sur la journée nationale DSB VAE Travail social du 23.05.12.....	11.09.2012	SM	GLP/AL	A faire
<b>8/ Envoyer le dossier CPNE à ses membres.....</b>	28- 29/08/2012+ 04.09.2012	SM	GLP/AL	Fait